

Dossier d'inscription 2020/2021 Classe préparatoire de l'école d'art intercommunale IDBL Digne les Bains



école d'art
intercommunale
Digne-les-Bains

24, avenue Saint Véran
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 31 34 59
Email : guytaine.fontana@idbl.fr
Site : www.idbl.fr

Candidatures et procédure de recrutement

L'admission se fait sur entretien et présentation de dossier auprès d'un jury de sélection composé des enseignants de l'**idbl** et de la direction, organisée en mai, juin et septembre de chaque année. **Le retrait de dossier sera effectif dès le 6 janvier 2020**

(Des dérogations d'âge et de niveau peuvent être accordées exceptionnellement)

Sessions concours d'entrée classe préparatoire dès 8 h 30

- 1^{ère} session vendredi 15/05/20
- 2^{ème} session mardi 9/06/20
- 3^{ème} session lundi 31/08/20

Dates limites dépôt des dossiers :

- 1^{ère} session 2/05/20
- 2^{ème} session 1^{er} /06/20
- 3^{ème} session 10/07/20

Constitution du dossier d'inscription

- Fiche de renseignements dûment complétée
- 2 photos d'identité
- Photocopie des diplômes & relevé de note du Bac dès réception
- Photocopie CNI
- Lettre de motivation manuscrite
- Attestation d'assurance responsabilité civile (*à la rentrée*)
- 3 enveloppes timbrées libellées à votre adresse
- 1 chèque de **50 euros** à l'ordre du Trésor Public (*Frais de dossier*)
- *Notification du CROUS Aix Marseille pour les élèves Boursiers **OBLIGATOIRE** (seulement pour les Admis à la rentrée)*

Attention ! Si votre dossier est incomplet votre candidature ne sera pas retenue.

Prévenir impérativement le secrétariat de l'école par e-mail ou par téléphone en cas d'impossibilité majeure (*maladie, accident, etc...*), aucune dérogation ne sera accordée pour les candidats qui ne se seront pas présentés à l'une ou à l'autre des sélections.

Les résultats seront communiqués via le site internet de l'école www.idbl.fr

L'obtention du baccalauréat ou équivalent est **obligatoire** pour ceux qui souhaitent postuler aux concours des grandes écoles : écoles supérieures des beaux-arts.

Dossier artistique pour l'entretien de sélection, il peut contenir :

- **Tous types de réalisations plastiques dans de multiples moyens d'expression :** *Dessins, peintures, photographies, volumes, maquettes, bandes dessinées, vidéos, carnet de recherches etc....*
- **Des reproductions photographiques pour les œuvres volumineuses, fragiles ou éphémères** (*réalisations in situ, installations, décors, sculptures etc. ...*)
- **Pour les élèves n'ayant pas eu de pratiques artistiques** il est demandé un classeur rassemblant images et textes de critiques d'œuvres et d'expositions, articles de journaux, reproductions de créations plastiques ayant motivé leur intérêt durant ces derniers mois avec éventuellement des croquis et des notes manuscrites afin de pouvoir expliquer au jury de sélection ses motivations à intégrer une formation en classe préparatoire ainsi que d'argumenter son projet d'orientation en école supérieure d'art.

Dates de rentrée

- Réunion de pré-rentrée **le mardi 1^{er} septembre 2020**
- Rentrée **le mardi 3 septembre 2020**

Journées Portes ouvertes 2019/2020

Du samedi 14 au samedi 21 mars 2020

Ouvert du samedi au samedi de 10h à 12h & de 14h à 18h sauf vendredi 17h fermée le dimanche

Les élèves de la classe préparatoire organisent chaque année lors des journées portes ouvertes une exposition dans la galerie de l'école le **bild** afin de présenter les travaux réalisés dans le cadre de la constitution de leur dossier personnel.

Les droits d'inscription sont fixés par la communauté Provence Alpes Agglomération.

La validité est d'une année scolaire soit de septembre à juin.

Le paiement doit s'effectuer lorsque le candidat à la confirmation de son admission en classe préparatoire ou dès la rentrée au début du mois de septembre au secrétariat de l'école auprès du régisseur principal de recettes.

Les chèques sont à établir à l'ordre du : **Trésor Public**

Aucun délais ni règlement en plusieurs mensualités ne peuvent être établis par la Trésorerie Principale de Digne-les-Bains.

Le règlement de la cotisation de la Sécurité sociale est obligatoire. Elle se fait directement auprès du CROUS de l'académie Aix-Marseille.

Sont exonérés de la cotisation Sécurité sociale les étudiants qui :

- Bénéficient d'une bourse d'État ou accordée par les régions ;
- Ont déjà cotisé précédemment lors d'une inscription dans un autre établissement pour la même année scolaire
- Sont salariés
- Ont moins de vingt ans pendant l'année scolaire
- Sont « ayant droit », dans le cas où ils bénéficient d'une protection sociale par le conjoint (À condition qu'il ne soit pas lui-même étudiant) ou sur l'assurance des parents selon le régime de rattachement de ces derniers.

Attention : l'octroi des bourses d'État n'exonère pas des frais d'inscription de la formation.

A titre indicatif le montant des droits d'inscription pour l'année scolaire 2020/2021

- Élève habitant Provence Alpes Agglomération **300 €** (parents imposables)
- Élève habitant Provence Alpes Agglomération **250 €** (parents non imposables)
- Élève habitant hors Provence Alpes Agglomération **350 €** (parents imposables)
- Élève habitant hors Provence Alpes Agglomération **300 €** (parents non imposables)

Le matériel consommable est à la charge des élèves.

Une participation financière peut être demandée pour certaines sorties pédagogiques. L'établissement ne fournit pas de matériel, hormis dans les ateliers gravure, céramique, volume/espace. Tous les étudiants doivent se munir dès la rentrée de la liste de fournitures demandées par les enseignants. (Liste donnée à la rentrée)

Candidature 2020/2021



- Session N° 1 le **vendredi 15 mai 2020**
- Session N° 2 le **mardi 9 juin 2020**
- Session N°3 le **lundi 31 août 2020**

Fiche de renseignements

État civil

Civilité : Mme Mr

Élève Boursier : **Oui** **Non**

Nom Prénom

Date de naissance : Age :

Nationalité : N°INE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Portable :

E-mail :

Coordonnés des Parents

Civilité : Mme Mr

Nom Prénom Mère..... Nom Prénom père

Profession mère..... Profession père

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Portable :

E-mail :

Cadre réservé à l'administration

Admis Liste d'Attente Non Admis

1. Règlement des frais de dossier fait le : 2020

Chèque N° Banque :

2. Règlement de l'inscription fait le : 2020

Chèque N° Banque :

N° élève :

Études

Vous êtes en terminale :

Baccalauréat préparé :

Série :

Vous êtes Bachelier :

Baccalauréat obtenu :

Série : Année : Mention :

Enseignement supérieur :

Préciser la filière, l'établissement & l'année d'étude

.....

.....

Parcours personnel

Activités extrascolaires :

.....

.....

Dernières expositions & musées visités :

.....

.....

Études & professions envisagées :

.....

Vos motivations personnelles à intégrer une classe préparatoire

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Concours d'entrée dans les écoles supérieures d'art (*établissement & année*) :

Passés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Contact SCP 04

DIGNE LES BAINS

2 Rue du Docteur Simon Piétri
04 005 Digne les Bains Cedex
Téléphone : 04 92 36 39 30

Accueil du Public :

Tous les jours, de 13h30 – 17h
etudiant@scp04.com

<http://www.scp04.com>



RÉSIDENCE DE L'ERMITAGE *(La plus proche de l'école IDBL)*

Situé sur la route Napoléon cet ancien hôtel fut acquis et rénové entièrement pour accueillir ses premiers étudiants en septembre 2001. A proximité du parc de loisirs longeant la Bléone et à 5 mn du centre-ville

SERVICES

60 studios

- ✓ Accès Internet
- ✓ Garage à vélos
- ✓ Laverie
- ✓ Places de parking privées (coût 18 euros/mois)
- ✓ 2 grands studios pour couples (sous condition de loyer)

TARIFS

De 267 à 450 €/mois Charges Comprises